**Politique d’Annulation et de Remboursement**

**Annulation et absence en cas de maladie / circonstances exceptionnelles**

Il est possible d’annuler votre inscription par téléphone ou par mail, aucun frais de dossier ne vous sera demandé tant que vous nous prévenez 10 jours ouvrables avant le 1er jour de stage.

En cas de maladie ou d’accident préalable au stage, un certificat médical daté au plus tard du premier jour de l’activité doit être envoyé par mail (info@peace-and-bloc.be) ou remis en main propre au coordinateur présent sur place.

Aucune réduction n’est consentie en cas d’absence non justifiée par un certificat médical.

Le remboursement d’une partie de stage est consenti en cas de maladie (sur présentation obligatoire d’un certificat médical), d’accident ou en raison de circonstances imprévues graves et motivées (une justification - attestation par exemple - sera demandée).

***Le remboursement est forfaitaire.***

* *Absence d’1 jour : pas de remboursement*
* *Absence de 2 jours : 30€ remboursés*
* *Absence de 3 jours : 45€ remboursés*
* *Absence de 4 jours : 60€ remboursés*
* *Absence de 5 jours : 75€ remboursés*

**Annulation de la part de Peace & Bloc**

Peace & Bloc se réserve le droit d’annuler un stage si le nombre d’enfants inscrits n’est pas suffisant. Nous vous préviendrons par email ou par téléphone, au plus tard, une semaine avant le début du stage. L’intégralité du montant perçu vous sera remboursée.

Aucune indemnité ne pourra cependant être réclamée par le stagiaire ou par la personne responsable de l’inscription, ni par la personne exerçant l’autorité parentale sur le stagiaire.

Peace & Bloc se réserve le droit de mettre fin à une activité d’un enfant dont le comportement constitue une entrave au bon déroulement du stage des autres enfants.